

# PROJET DE SOINS 2024-2028



**EPSM**  
Établissement Public de Santé Mentale  
Marne



# PROJET DE SOINS INFIRMIERS, DE REEDUCATION ET MEDICO-TECHNIQUES

2024 – 2028

## Table des matières

|  |   |
|--|---|
| Introduction .....   | 2 |
| 1. Contexte réglementaire du projet de soins .....                       | 2 |
| 2. Les trois axes du projet de soins .....                               | 3 |
| 2.1. Accompagner le développement du parcours de santé territorial ..... | 3 |
| 2.2. Développer la citoyenneté et l'insertion des patients .....         | 4 |
| 2.3. Accompagner les transformations de l'établissement .....            | 4 |
| Conclusion .....   | 6 |
| Fiche synthèse des actions.....  | 7 |

## Introduction

Le projet de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques 2024 – 2028 est un des socles constitutifs du projet d'établissement, au même titre que le projet médical, le projet qualité ou le projet social. Son élaboration suppose donc une articulation entre les différents projets.

Si le projet de soins est, pour partie, la déclinaison paramédicale des orientations stratégiques prévues dans le domaine médical, il a aussi ses propres axes de développement. Le projet de soins est un outil de formalisation des orientations et des objectifs sur lesquels porteront les actions de pratique clinique, d'organisation, de management, de formation et de recherche. Il permet à l'ensemble des personnels paramédicaux de s'exprimer et de proposer en lien avec le projet médical et le projet social des actions d'amélioration de la prise en charge du patient. Sa construction participative constitue une richesse indéniable qui se retrouve dans les projets et les actions proposés.

Différentes catégories professionnelles (infirmiers, cadres, éducateurs, aides-soignants...) ont participé à l'élaboration des fiches-actions. Ce projet collectif promeut également la reconnaissance des responsabilités et l'engagement des personnels soignants dans une démarche d'amélioration continue des soins.

Le projet de soins se veut résolument opérationnel et réalisable. Composé de trois axes, plusieurs thématiques et fiches actions, il engage concrètement chaque professionnel dans la dynamique impulsée par les axes forts du projet d'établissement et les évolutions contextuelles.

Il se base sur les valeurs partagées et les compétences des professionnels et il définit les orientations stratégiques et d'amélioration continue des pratiques professionnelles.

Le projet de soins prend en compte les droits des usagers, respecte les valeurs professionnelles des acteurs de soins et s'inscrit dans un cadre juridique qui régit chaque fonction. Dans un environnement complexe et mouvant, le projet de soins doit être une réponse aux attentes des usagers et un fil conducteur pour les soignants.

Il doit se lire de manière transversale et institutionnelle et l'évaluation des actions entreprises concerne tout l'établissement.

## 1. Contexte réglementaire du projet de soins

Le projet de soins des établissements de santé constitue une volonté inscrite par la loi du 31 juillet 1991 comme relevant de la Direction des soins. Il fait partie intégrante du projet d'établissement car il s'inscrit dans la continuité du projet médical comme précisé dans l'article L6143-2 du Code de Santé Publique.

Le Directeur des Soins élabore avec l'ensemble des professionnels concernés le projet de soins, le met en œuvre par une politique d'amélioration continue de la qualité. Le projet impose la nécessaire coordination des acteurs de soins paramédicaux issus des filières infirmière, médico-techniques et de rééducation<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Décret 2002-550 du 19 avril 2002 portant statut particulier du corps des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière.

## 2. Les trois axes du projet de soins

En référence au projet médical de l'EPSMM, trois axes ont été déterminés :

1. Accompagner le développement du parcours de santé territorial ;
2. Développer la citoyenneté et l'insertion des patients ;
3. Accompagner les transformations de l'établissement.

### 2.1. Accompagner le développement du parcours de santé territorial

La notion de parcours de soin / de santé répond à l'évolution de notre système de santé avec notamment la progression des maladies chroniques liée aux effets cumulés de l'allongement de l'espérance de vie.

En santé mentale, cette notion de parcours prend particulièrement sens associant à la fois les services sanitaires, sociaux et médico-sociaux du territoire. Le projet médical partagé du GHUC sur lequel s'appuie le projet de soins de l'EPSM, intègre « *la nécessité d'améliorer le parcours patient en renforçant les prises en charge en amont et en aval de l'hospitalisation* ». Il s'agit pour la Direction des soins de promouvoir une organisation des soins centrée sur cette notion de parcours et d'accès aux soins. La qualité de la prise en charge et l'accompagnement des patients reposent sur une mise en œuvre des bonnes pratiques, la personnalisation des réponses au bénéfice des patients (notamment au travers du dossier patient informatisé) et la coordination des différents professionnels de santé du territoire.

Un des enjeux de cet axe consiste à personnaliser la prise en soins du patient et lui permettre de s'engager dans son parcours. Pour ce faire, l'implémentation et le développement au sein de l'établissement du Projet de Soins Personnalisé coconstruit avec la personne soignée apparaît incontournable.

Dans une visée de prise en soins holistique de la personne soignée, l'intégration des soins somatiques dans les pratiques devient tout aussi indispensable. Un Pôle de Médecine Générale, composé d'une Unité de Médecine Générale, d'une Equipe Opérationnelle d'Hygiène et d'une unité Alimentation et Diététique, a été créé en 2019. Renommé depuis peu Pôle de Médecine de Spécialités et de Santé Publique, son développement et son ouverture à d'autres spécificités (notamment la santé publique) et à d'autres professionnels (enseignant en Activité Physique Adaptée, Infirmier en Pratique Avancée...) s'inscrivent pleinement dans l'orientation stratégique 3 « Développer les liens entre les professionnels de santé en ville et à l'hôpital autour du parcours du patient en santé mentale » de la filière Santé Mentale du Projet Médico-Soignant Partagé du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne (PMSP GHUC).

Enfin, au niveau de cet axe, un regard attentif est porté au renforcement des liens entre le sanitaire, le social et le médico-social par le biais notamment de la formalisation de fiches de liaison inter-UF et inter-établissements communes à l'ensemble de l'établissement.

## 2.2. Développer la citoyenneté et l'insertion des patients

Le concept de citoyenneté anime la volonté de la Direction des Soins de développer la prise en charge et l'accompagnement des patients dans la communauté plutôt qu'une vision hospitalo-centrée des soins. Ce concept s'appuie sur toutes les attentions de l'établissement afin de permettre au patient d'être reconnu et de se reconnaître en tant que citoyen à part entière. Il s'agit également de reconnaître la place prépondérante du patient dans l'organisation de sa prise en soin.

La promotion de la citoyenneté et de l'insertion du patient au sein de la vie sociale positionne celui-ci au centre du dispositif de soin. Bien au-delà d'un simple positionnement décrété, il s'agit pour les équipes soignantes d'aider le patient, de l'accompagner et de l'inclure dans la construction de son parcours de soin. La promotion de l'*empowerment* en considérant le patient comme acteur de sa prise en charge est particulièrement recherchée.

La promotion des droits des patients dans la pratique professionnelle des soignants, notamment au niveau des pratiques de dernier recours est développée : formations aux droits des patients, à l'isolement et à la contention... Une réflexion sur le moindre recours à l'isolement et à la contention a été initiée et se poursuit actuellement.

En lien avec l'orientation stratégique 7 « Développer la Pair-aidance » de la filière Santé Mentale du PMPs GHUC, le recrutement de médiateurs de Santé-Pair s'inscrit dans la continuité des actions engagées : participation de « patients ressources » à des groupes thérapeutiques depuis 2022, colloque Pair-aidance réalisé en octobre 2023.

Pour conclure cet axe, le recrutement de deux référentes d'insertion professionnelle favorise le maintien et l'insertion des patients dans la cité, professionnellement ou non, en développant les liens avec les structures socio-culturelles et les partenariats avec les organismes d'insertion professionnelle en milieu protégé ou non protégé.

## 2.3. Accompagner les transformations de l'établissement

L'acquisition, le maintien et l'augmentation des compétences métiers pour tout professionnel de santé en exercice, conditionnent le niveau de qualité des prestations de soins.

Les restructurations internes sur le site châlonnais et sur les unités de soins rémoises impactent fortement les ressources humaines de l'EPSMM. Elles impliquent une évolution culturelle des pratiques professionnelles en termes de décloisonnement et de collaboration pluriprofessionnelle.

L'adaptabilité à ces transformations, la démarche participative et le développement de toutes les compétences professionnelles sont des éléments majeurs dans la réussite des projets en cours et à venir.

L'évolution de l'établissement nécessite également l'implication et l'engagement des cadres de santé dans une vision de management de territoire et dans le repérage des opportunités de mobilisation des soignants. Une attention appuyée sur ce métier est nécessaire afin de promouvoir et accompagner les nouveaux projets institutionnels.

Le renforcement de l'attractivité est un des enjeux prépondérants pour les prochaines années. Pour assurer la pérennité des projets institutionnels en sécurisant les effectifs paramédicaux, un dispositif opérationnel a été élaboré. Des cadres de santé référents ont été nommés pour les trois IFSI territoriaux et des actions de promotion de la santé mentale et de la psychiatrie leur sont proposées. La participation d'infirmiers et de cadres de santé à des enseignements en IFSI est effective. Des tables rondes sont organisées pendant les stages des étudiants au sein de l'EPSMM. Enfin, l'établissement participe activement aux trois forums emplois organisés par les IFSI marnais.

La réflexion initiée autour de la fidélisation des nouveaux soignants de l'établissement a débouché sur la construction d'un dispositif d'accompagnement à la professionnalisation des nouveaux infirmiers. Au regard des difficultés d'attractivité et de fidélisation de ce groupe professionnel, le choix a été fait de focaliser ce projet sur les infirmiers, qu'ils soient jeunes diplômés ou professionnels déjà aguerris, mais novices dans l'exercice des soins psychiatriques. Ce dispositif s'attache à l'accompagnement au développement des compétences et à la construction identitaire du professionnel en lien avec l'axe 3 du Projet Régional de Santé « Adapter la politique de ressources humaines en santé » et l'orientation stratégique 9 de la filière Santé Mentale du PMSP GHUC « Renforcer les pratiques collaboratives et éviter les ruptures de soins et de savoirs en santé mentale sur le territoire du Groupement ». Il se décline en quatre volets qui se veulent complémentaires : un suivi individualisé par le cadre de proximité à travers des temps d'échanges réguliers, une journée d'accueil « métier », un plan de formation ciblé et priorisé et un dispositif de mentorat proposé.

L'intégration des nouveaux métiers (Infirmier en Pratique Avancée (IPA), enseignant en Activité Physique Adaptée (EAPA), Logisticien d'Unité...) est également un enjeu majeur pour l'avenir. En ce qui concerne le développement de la pratique infirmière avancée au sein de l'EPSMM, nous nous référons au modèle PEPPA<sup>2</sup> simplifié qui repose sur les trois points suivants : construire le projet au regard des besoins populationnels, identifier les candidats potentiels et élaborer le projet d'implémentation opérationnel. L'EAPA nouvellement recruté sera au cœur du développement du projet Sport-Santé. Basée sur des données probantes et sur les recommandations de la HAS, l'activité physique adaptée est définie comme une thérapie à part entière (seule ou en association avec des thérapies médicamenteuses) et se justifie pour les personnes incapables de pratiquer des activités physiques ou sportives ordinaires en autonomie et en sécurité.

Enfin, l'attention portée sur le métier de cadre de santé est illustrée à travers la mise à jour effective de la charte d'encadrement, un plan de formation dédié et un accompagnement des futurs cadres dans leur projet professionnel.

---

<sup>2</sup> *Participatory, Evidencebased, Patient- focused process for advanced Practice nursing role development*

## Conclusion

Ce projet de soins se veut évolutif et opérationnel. La mise en œuvre des trois axes du projet de soins, développés ci-dessus, se fait de façon progressive et continue depuis 2022 pour une finalisation en 2026.

Un quatrième axe transversal portant sur le développement d'une politique de recherche en soins à l'EPSM de la Marne apparaît nécessaire afin d'optimiser l'opérationnalisation des trois axes du projet de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques 2024 – 2028. En effet, la recherche en soins se définit comme un processus méthodologique investi par des professionnels paramédicaux avec une visée de production de savoirs scientifiques dans les champs de la clinique, de la formation, du management et des études socioprofessionnelles, historiques ou encore épistémologiques qui prennent les professions paramédicales pour objet et favorisent leur développement. Les connaissances acquises par le biais de la recherche sont utilisées pour développer une pratique basée sur des preuves scientifiques (données probantes ou *Evidence Based Practice*) avec pour objectif de promouvoir au plus haut niveau les pratiques professionnelles.

Ainsi le développement de la recherche en soins permettra une mise en œuvre efficiente des trois axes du projet de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques 2024 – 2028 : accompagner le développement du parcours de santé territorial, développer la citoyenneté et l'insertion des patients et accompagner les transformations de l'établissement.





|   |   |  |  |  |
|---|---|--|--|--|
|   | <p><b>N°3 : Intégrer les soins somatiques dans les pratiques paramédicales</b></p>        | <p>Créer une fiche de liaison de demande de soins somatiques inter-service</p> <p>Réaliser des actions de communication sur le pôle d'UMG (Journées portes ouvertes, Fil infos, interventions sur des temps institutionnels)</p> <p>Formaliser une fiche de liaison inter UF/inter établissement commune à l'ensemble de l'établissement.</p>  | <p>Nombre de présentation des actions du pôle UMG en réunion de service</p> <p>Nombre de fiches liaisons réalisées</p>                           |  |
| <p><b>LE PARCOURS DE SOINS EN EXTRA - HOSPITALIER</b></p> | <p><b>N°1 : Renforcer les liens entre le sanitaire, le social et le médico-social</b></p> | <p>Réactualiser et diffuser le répertoire des structures existantes avec les spécificités de chacune aux cadres référents médico-sociaux de pôle.</p> <p>Communiquer sur le rôle du cadre de santé référent médico-social de pôle auprès des équipes paramédicales</p> <p>Diffuser le répertoire des référents médico-sociaux des pôles dans les unités et développer leur rôle pour garantir l'accès à l'information et sa diffusion en interne et en externe.</p> <p>Diffuser auprès des cadres référents médico-sociaux de pôle le catalogue des stages d'immersion croisés et des conventions existantes avec les différentes structures</p> | <p>Nombre de professionnels ayant effectués un stage dans le médico-social</p> <p>Nombre de conventions réactualisées avec le médico-social.</p> |  |

## AXE 2 : DEVELOPPER LA CITOYENNETE ET L'INSERTION DES PATIENTS

|                           |   |  |   |  |
|---------------------------|---|--|---|--|
| <b>LA<br/>CITOYENNETE</b> | <b>N°1 :<br/>Promouvoir les<br/>droits des<br/>patients dans la<br/>pratique<br/>professionnelle.</b> | <p>Développer les formations « droits des patients » pour les professionnels</p> <p>Réaliser des actions de communication sur les droits des patients à destination des professionnels, des usagers et de leur entourage.</p> <p>Développer le travail en partenariat avec les services de protection des majeurs.</p>                             | <p>Nombre de formations réalisées.</p> <p>Nombre de réunions / rencontres</p>   |  |
|                           | <b>N°2 : Veiller au respect des droits des patients dans les pratiques de dernier recours</b>         | <p>Former les cadres aux recommandations de bonnes pratiques d'isolement et de contention</p> <p>Former les professionnels des différentes unités aux bonnes pratiques et assurer la mise à jour des connaissances</p> <p>Prévoir une action de formation relative aux alternatives à l'isolement et à la contention dans le plan de formation</p> | <p>Nombre de professionnels formés</p> <p>Réaliser un audit biannuel de la procédure « gestion du matériel de contention »</p> <p>Nombre de professionnels formés</p> <p>Evolution du taux de recours aux contentions et à l'isolement.</p> |  |
|                           | <b>N°3 : Associer le patient à la vie de l'établissement</b>  | <p>Réaliser une action de communication sur la paire aidance (organisation d'un colloque) en lien avec la communauté médicale</p>  |   |  |

|                    |   |  |   |  |
|--------------------|---|--|---|--|
|                    |   | Développer les groupes thérapeutiques associant des patients experts dans la prise en charge   | Nombre de groupes thérapeutiques associant des pairs aidants mis en place |  |
| <b>L'INSERTION</b> | <b>N°1: Soutenir le maintien et/ou l'insertion du patient dans la cité.</b> | Développer les liens avec les structures socio-culturelles (maisons de quartiers, médiathèques...) en organisant des activités, des interventions et en développant les partenariats   | Nombre de conventions engagées avec les structures socio-culturelles.     |  |
|                    | <b>N°2 : Soutenir l'insertion professionnelle des patients</b>              | Finaliser la fiche de poste des référents d'insertion professionnelle<br><br>Communiquer sur les missions des référents d'insertion professionnelle.<br><br>Développer les partenariats avec les organismes d'insertion professionnelle en milieu protégé et milieu ordinaire. | Finalisé<br><br>Nombre de partenariats développés                         |  |

**AXE 3 : ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DE L'ETABLISSEMENT**

|   |  |   |                                 |                         |
|---|--|---|---------------------------------|-------------------------|
|   | <p><b>N°1 : Assurer la pérennité des projets institutionnels en sécurisant les effectifs</b></p> | <p>Rééquilibrer le dimensionnement des équipes selon les projets en cours dans l'établissement<br/>Harmoniser la composition des effectifs paramédicaux entre le Nord et le Sud Marne (notamment G10)</p> <p>Assurer une communication efficiente et attractive dans les Instituts de Formation (dépliants, avantages de l'établissement, prime, diversité des pratiques ...)</p>   | <p>En cours</p> <p>En cours</p> | <p><b>N. TOUZOT</b></p> |
|   |  | <p>Réaliser des interventions par les IDE et/ou les Cadres de Santé dans les Instituts de Formation.<br/>Développer une équipe d'intervenants<br/>Mettre en place des cadres référents IFSI</p> <p>Organiser une session de formation de développement des compétences en pédagogie pour les intervenants auprès des instituts de formation</p> <p>Créer une cartographie de l'offre de stage de l'EPSMM afin de garantir une offre lisible aux étudiants</p> <p>Elaborer le dispositif d'accueil et d'encadrement de l'étudiant (parcours de stage, tutorat, livret d'encadrement, questionnaire de satisfaction...)</p> | <p>Finalisé</p> <p>En cours</p> |                         |
| <p><b>LES PROFESSIONNELS PARAMEDICAUX</b></p> |  |   |                                 |                         |

|   |  |  |  |                         |
|---|--|--|--|-------------------------|
| <p><b>LES PROFESSIONNELS PARAMEDICAUX (suite)</b></p> | <p><b>N°1 : Assurer la pérennité des projets institutionnels en sécurisant les effectifs (suite)</b></p> | <p>Coopérer avec les partenaires sociaux sur le volet attractivité dans les Lignes Directrices de Gestion</p> <p>Instaurer des journées d'accueil spécifiques pour les nouveaux paramédicaux</p> <p>Élaborer un dispositif d'accompagnement et d'intégration des professionnels (tutorat, formations...)</p>   | <p>Nombres de réunions LDG</p> <p>Pourcentage de participation des nouveaux arrivants</p> <p>Nombre de personnel ayant participé aux formations prioritaires de l'EPSMM (CORTEXTE, ENNOV, DATAMEAL...)</p> |                         |
| <p><b>LES CADRES DE SANTE</b></p>                     | <p><b>N°1 : Piloter les nouvelles organisations et les modalités de prise en soin</b></p>                | <p>Mettre à jour la Charte d'encadrement réalisée en 2014</p> <p>Collaborer sur des projets communs afin de développer le travail en transversalité.</p> <p>Développer un plan de formation continue réservé aux cadres de santé (management, accompagnement au changement, travail en partenariat, QVT)</p> <p>Accompagner les futurs Cadres de santé dans leur projet professionnel (dispositif de présélection / prérequis, accompagnement, suivi...)</p> | <p>Nombre de projets réalisés en collaboration</p> <p>Nombre de formations réalisées</p> <p>Nombre de cadres de santé formés</p> <p>Nombre de professionnels accompagnés</p>                               | <p><b>N. TOUZOT</b></p> |